

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 19/407 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT APPROBATION DE LA TROISIEME INDIVIDUALISATION  
« AIDES AUX FOIRES »**

**PURTENDU APPRUVAZIONE DI A TERZA INDIVIDUALIZAZIONI  
« AIUTI A I FIERI »**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI  
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI

**ETAIT ABSENT : M.**

Jean-Charles ORSUCCI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment l'article L.1611-4 et les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** l'article 25 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 19/280 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

**ARTICLE 2 :**

**AFFECTE** les subventions allouées sur les programmes 3132 telles que détaillées ci-dessous :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE.....	164 004 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	45 950 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	118 054 €

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 novembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**TERZA INDIVIDUALIZZAZIONI AIUTI A I FIERI  
TROISIEME INDIVIDUALISATION AIDES AUX FOIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation des aides en faveur du mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales au titre de l'exercice 2019 conformément au cadre d'intervention transitoire adopté par l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 par délibération n° 18/396 AC.

### **Cadre d'intervention :**

Tenant compte des compétences transférées des départements et de la Collectivité Territoriale de Corse, ce cadre vise au soutien des actions qui seraient facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le but de favoriser et améliorer la vie locale par la mise en place d'activités et de services de proximité.

Les soutiens financiers ont vocation à soutenir la réalisation d'un investissement, à contribuer au développement d'un projet ou au financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire défini, conçu et initié par ce même organisme dans les domaines d'intervention suivants :

- 1. Le maintien d'une vie locale et d'un lien social**
- 2. La préservation et aménagement des espaces.**
- 3. Le développement de partenariats spécifiques**

L'aide relative aux foires rurales et artisanales est intégrée dans le domaine « Maintien d'une vie locale et d'un lien social ». Une fiche technique n° 3 leur est dédiée afin d'accompagner la volonté des territoires d'animer l'espace rural et de promouvoir les productions et les savoir-faire en complémentarité des dispositifs mis en œuvre pour la valorisation des filières et organisées par les socio-professionnels.

Ces initiatives méritent d'être soutenues dans un cadre normé.

Ainsi, ce soutien vise à :

- Promouvoir les produits, filières et savoir-faire de tous les secteurs à tous les échelons ;
- Valoriser les métiers, techniques agricoles et procédés artisanaux ou industriels de fabrication ;
- Favoriser une meilleure connaissance des réalités des secteurs agricoles, agroalimentaires et artisanaux

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi de 2002 portant sur le FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), une individualisation distincte est adoptée par l'Assemblée de Corse après transmission des propositions

d'individualisation au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Les aides sont calculées sur la base d'une grille d'évaluation qui permet d'affecter des points à chaque manifestation au regard des critères suivants : nature de la manifestation, adhésion à la FFRAAC, lieu de la manifestation, pérennisation de l'action, durée, nombre d'exposants et pourcentage de la part de financement public.

Le taux d'intervention retenu est évalué en fonction du nombre de points obtenus et du montant de la dépense subventionnable retenue.

L'aide est plafonnée pour chaque manifestation à 20 000 €.

L'Assemblée de Corse a déjà procédé à deux individualisations pour un montant global de 118 996 €.

Cette troisième individualisation concerne 5 dossiers complets à ce jour pour un somme de 45 950 €.

Vous trouverez en annexes les éléments d'analyse des dossiers concernés.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexes sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

- d'affecter les subventions allouées sur le programme 3132 tel que détaillé ci-dessous :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE .....	164 004 euros
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	45 950 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	118 054 euros

- d'autoriser la signature de l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Cadre d'intervention Aménagement du territoire  
Tableau d'individualisation des aides aux foires

Territoire	Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Axe d'intervention (fiche technique)	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible	Proposition / Décision CE	Observations
CISMONTI	Communauté de Communes du Cap-Corse	Luri	Ass a Fiera di u Vinu	Fiera di u Vinu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	19 170 €	19 100 €	144 832 €	133 832 €	19 100 €	19 100 €	
CISMONTI	Communauté de Communes de la Costa Verde	Cervioni	Ass Cunitatu di Fiera di a Nuciola in Cervioni	Nuciola in festa - Foire de la noisette 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	NF	5 000 €	29 600 €	29 600 €	5 000 €	5 000 €	
PUMONTI	Communauté d'agglomération Celavu prunelli	Bucugnanu	Foyer rural de Bocognano U Castagnu	Financement de l'organisation de A Fiera di A Castagnu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	12 000 €	12 000€	114 666 €	114 666 €	12 000 €	12 000 €	
CISMONTI	Communauté d'agglomération de Bastia	Santa Maria Di Lota	Association U Monte Niellu	I scontri di i Pieve 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	NF	19 200 €	24 500 €	24 500 €	7 350 €	7 350 €	
CISMONTI	Communauté de Communes Pasquale Paoli	Erbaghjolu	Ass Scontri di u Vinu d'Erbaghjolu	I Scontri di u vinu d'Erbaghjolu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	2 500 €	2 500 €	12 400 €	12 400 €	2 500 €	2 500 €	
										<b>45 950 €</b>	<b>45 950 €</b>	

## Foyer rural de Bocognano U CASTAGNU

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté d'agglomération Celavu prunelli	Bucugnanu	Foyer rural de Bocognano U CASTAGNU	Financement de l'organisation de A Fiera di A Castagnu 2019	12 000 €	12 000€	114 666 €	114 666 €	12 000 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	90 666 €	79,06 %
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>12 000 €</b>	<b>10,47 %</b>
Subvention Agences et offices	12 000 €	10,47 %
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics		
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>114 666 €</b>	<b>100 %</b>



**Taux de financement public global** : 23,80 %

**Observations :**

Les statuts adoptés en juin 2008 sont un modèle-type (adopté en 2007 par la Fédération Nationale) fourni par la Fédération Nationale.  
Le Règlement Intérieur fait référence (article 2) à des subventions hors budget : l'association a indiqué par attestation du 1<sup>er</sup> juillet 2008 que ce cas ne s'était pas produit et qu'il s'agissait d'une mention figurant dans les statuts-type. (Voir dossier 2009)

Pour rappel, les dirigeants de l'association ont créé en 1997 une société commerciale de type SARL chargée de réaliser l'ensemble des prospectus publicitaires ainsi que l'ingénierie graphique afin de ne pas fiscaliser l'association. Cette société travaille également pour le compte d'autres associations sur la micro-région. L'association atteste en 2009 qu'elle n'a pas établi de conventions spécifiques avec la société.

Le foyer rural (4 250 parts), le président du foyer rural (125 parts) et des membres du Bureau (250 parts) détiennent 92 % des parts dans cette société qui en comporte 5 000 au total.

Le président du foyer rural est également conseiller municipal de la commune de Bocognano. Le maire et un adjoint sont membres du Conseil d'Administration.

L'association sollicite 2 financements : activités courantes et organisation de A fiera di a Castagna.

Comptes 2018 : déficit global de 7 526 €

Les comptes sont présentés de manières analytiques pour les 2 actions menées (foyer et foire).

Pour mémoire, l'action « chantier insertion » n'est plus assurée par l'association mais par une nouvelle association depuis 2015.

Budget 2019 : 2 budgets analytiques (foyer et foire). BP stables. La commune de Bocognano ne subventionne pas la foire.

Foires - Principales charges : locations chapiteau 37,73 %

Programme très succinct

Le programme relatif aux activités hors foires ne présente que des animations organisées durant la période estivale.

### Association Cunitatu di Fiera di a Nuciola in Cervioni

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes de la Costa Verde	Cervioni	Association Cunitatu di Fiera di a Nuciola in Cervioni	Nuciola in festa - Foire de la noisette 2019	NF	5 000 €	29 600 €	29 600 €	5 000 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	14 000 €	47,30 %
Subventions Communes	600 €	2 %
Subvention Intercommunalité	300 €	1 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>5 000 €</b>	<b>16,89 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...	1 600 €	5,41 %
Autres hors fonds publics		
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>29 600 €</b>	

**Taux de financement public global : 19,89 %**

**Observations :**

Association ayant pour objet l'animation de la foire de la noisette à Cervione

BP 2019 :

Principales charges : 64,19 % liées à la rémunération intermédiaires et honoraires liées à l'organisation de la manifestation

*A noter que l'association dispose d'un bail commercial pour l'occupation de locaux mais qu'aucune activité commerciale n'est exercée par l'association.*

## Association a Fiera di u Vinu

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes du Cap-Corse	Luri	Ass a Fiera di u Vinu	Fiera di u Vinu 2019	19 170 €	19 100 €	144 832 €	133 832 €	19 100 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	62 400 €	43,10 %
Subventions Communes	5 000 €	3,45 %
Subvention Intercommunalité	5 500 €	3,80 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>19 100 € + 10 000 € LCC</b>	<b>20,10 %</b>
Subvention Agences et offices	19 832 €	<b>13,69 %</b>
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	23 000 €	15,88 %
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>144 832 €</b>	

**Taux de financement public global : 41,04 %**

**Observations :**

Organisation de la foire du vin dans le Cap Corse

Subvention sollicitée auprès de la langue corse de 10 000 € (somme déduite de la dépense subventionnable retenue afin d'éviter un double financement)

Comptes 2018 = excédent 8 608 €

BP 2019 :

Principales charges : 46 % rémunération intermédiaires et honoraires liées à l'organisation de la manifestation

## Association U Monte Niellu

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté d'agglomération de Bastia	Santa Maria di Lota	Association U Monte Niellu	I scontri di i Pieve 2019	NF	19 200 €	24 500 €	24 500 €	7350 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	1 000 €	4 %
Subventions Communes	1 500 €	6,12 %
Subvention Intercommunalité	1 500 €	6,12 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>19 200 €</b>	<b>78,37 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	1 300 €	5,31 %
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>24 500 €</b>	

Taux de financement public global : 90,60%

SUBVENTION MAX= 19 600 € - 3 000 € = 16 600 €

**Observations :**

L'association organise les Scontri di i pieve.  
Habituellement financée, elle n'a pas été financée l'an passé (pas de demande).

Le budget présente un Taux de financement supérieur à 80 %. En application du respect d'un TFP < 80 %, la collectivité ne peut participer à plus de 16 600 €. L'application du barème de cotation relatif au cadre d'intervention des aides en faveur de foires plafonne l'aide à 7 350 €.

## Ass Scontri di u Vinu d'Erbaghjolu

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes Pasquale Paoli	Erbaghjolu	Ass Scontri di u Vinu d'Erbaghjolu	I Scontri di u vinu d'Erbaghjolu 2019	2 500 €	2 500 €	12 400 €	12 400 €	2 500 €

### Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	7 400 €	59,68 %
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité	2 500 €	20,16 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>2 500 €</b>	<b>20,16 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics		
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>12 400 €</b>	

**Taux de financement public global : 40,32 %**



**Observations :**

L'association I scontri di U Vinu organise chaque année les rencontres du vin sur Erbaghjolu.  
Elle a vocation à promouvoir les produits de la vigne et du terroir viticoles corses et de faire découvrir les activités artisanales et culturelles régionales.  
Près de 650 visiteurs sont accueillis chaque année.